

**Besoin de conseils personnalisés, d'aides dans le montage de dossiers de financement... pour le Conseil général du Var, les créateurs-repreneurs d'entreprises doivent être accompagnés dans la réalisation de leur projet. Il impulse un travail de partenariat.**

**À qui s'adresser pour les premières démarches ?** Le Conseil général du Var subventionne des structures d'accompagnement (**Var initiative**, **Paca entreprendre**) et mène des actions conjointes avec les chambres consulaires. Par exemple, la **Maison de l'économie du Haut Var Verdon** ou **Var accueil investisseurs** avec la Chambre de commerce et d'industrie. Et encore l'**action transmission-reprise** avec la Chambre de métiers. Le Conseil général du Var prend en charge 50%

## Créer ou reprendre une entreprise

des commissions dues par les créateurs et repreneurs bénéficiaires de garanties d'emprunt accordées par la **Siagi** et la **Socama**.

Et puis, il est possible de cumuler de nombreux rendez-vous en une seule journée lors des salons regroupant tous les partenaires économiques varois. C'est prochainement, la **Journée de la création et de la reprise**, de la Chambre de métiers et de l'artisanat organisée à La Valette, le 20 novembre prochain et **Var up**, de l'Union patronale du Var en mars au Palais Neptune de Toulon.

### Les projets innovants sont-ils aussi soutenus ?

Oui. Favoriser l'émergence d'entreprises innovantes est un des objectifs de développement économique pour le Département. Pour mettre en place cette politique, le Conseil général favorise la création de pépinières dans le domaine de l'innovation, comme pour **Cré@vtv**. Aujourd'hui dans le Var, il est possible de faire naître des produits techniques en passant par la phase de test prototype grâce à l'**Incubateur Paca Est**. Une première étape, avant de poursuivre sa maturité en **couveuse Interface 83** - créée l'an dernier - qui offre la possibilité de tester la commercialisation du produit.

Pour favoriser l'émergence d'innovations locales, le Conseil



général a lancé un grand concours destiné à valoriser dans tous les domaines des projets innovants. Les 7 lauréats de cette opération "**Var terre d'innovation**" remporteront un prix de 10 000 euros.

### Et pour les microprojets ?

Le Conseil général du Var est également partenaire de l'**association pour le droit à l'initiative économique** (Adie). L'Adie aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi grâce au micro-crédit.

### Pourquoi la transmission-reprise d'entreprise est aussi importante que la création ?

D'ici 2010, 22 % des chefs d'entreprises artisanales partiront à la retraite, soit plus de 4 000 artisans. Il faut savoir également que la survie des entreprises reprises est plus importante que celle des créations pures, quel que soit le secteur d'activités. Au bout de 4 ans, le taux de survie d'une entreprise artisanale\* reprise est de 63 % contre 46 pour une création ●

\* source CMAV

**PLUS D'INFOS** : tous les bons sites sur [www.var.fr](http://www.var.fr), thème Développement rubrique Économie varoise